

ENQUETE CONDITIONS DE TRAVAIL ET LES PARCOURS PROFESSIONNELS (2018/19)

Objectifs de l'enquête

Cette enquête vise à obtenir une description concrète du travail, de son organisation et de ses conditions selon divers angles : horaires, rythmes de travail, efforts physiques ou risques encourus, pénibilité, organisation du travail, sécurité, coopération, conflits...

Reconduite depuis 40 ans, et tous les 3 ans depuis 2013, cette enquête permet d'analyser l'évolution du travail.

Près de 35 000 logements interrogés

L'enquête est réalisée sur un échantillon d'environ 34 500 logements. Si votre logement a été retenu, un enquêteur de l'Institut, muni d'une carte officielle l'accréditant, se présentera chez vous pour vous interroger. Les réponses seront strictement anonymes et confidentielles. Elles servent uniquement à établir des statistiques.

L'échantillon a été tiré au hasard à partir du recensement de la population et des fichiers de paye de la fonction publique. L'enquête se déroule sur plusieurs interrogations. Si vous avez participé aux précédentes enquêtes, en 2016 ou en 2013, vous serez interrogé sur les évolutions de vos conditions de travail depuis la dernière enquête.

Thématiques du questionnaire

L'entretien avec l'enquêteur de l'Insee abordera plusieurs sujets :

- L'activité professionnelle actuelle
- L'organisation du travail (rythmes, autonomie, ambiance, représentation du personnel, changements...)
- Les contraintes physiques, la prévention et les accidents
- Les contraintes psychosociales, les relations avec le public
- L'état de santé perçu
- Le parcours familial et professionnel

Zoom sur les outils numériques

Depuis la dernière enquête nationale sur les conditions de travail réalisée en 2016, les équipements numériques utilisés au travail ne cessent de se diversifier : tablettes, terminaux embarqués, connexion à distance, télétravail, etc. Les questions sur les outils informatiques et numériques présentes dans l'édition de 2013 ont été réintroduites et renforcées.

L'enquête Conditions de travail 2018-2019 permettra également pour la première fois de quantifier précisément la pratique du télétravail (profil des télétravailleurs, fréquence et lieux de télétravail, etc.).